



AVIS PUBLIC

PROMULGATION ET ENTRÉE EN VIGUEUR

RÉSOLUTION PP-016-1

AVIS est donné que lors de la séance ordinaire tenue le 29 juin 2020, le conseil d'arrondissement a adopté la résolution suivante :

Résolution PP-016-1 afin de modifier, en vertu du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification et d'occupation d'un immeuble, la résolution PP-016 afin d'abroger certaines dispositions relatives à l'affichage.

Cette résolution entre en vigueur immédiatement et est déposée au bureau de la secrétaire d'arrondissement où elle peut être consultée.

À MONTRÉAL, arrondissement de Montréal-Nord, ce 1^{er} juillet 2020.

La secrétaire d'arrondissement,

Marie Marthe Papineau, avocate